

## petites questions avant examens ...

Par **Againme**, le **02/01/2009** à **16:30**

Je suis en plein dans le constit youpiii !

J'aurais voulu savoir qu'elle était la seule loi ayant été révisé et adopté apres accord du peuple par référendum ?? Est ce celle de l'an dernier ??

Je voulais savoir aussi quelle définition on pourrait attribuer a "pouvoir constituant institué ?

Merci d'avance de votre aide !!

Par **missjedy**, le **02/01/2009** à **16:41**

Pour la définition du pouvoir constituant institué c'est le pouvoir de révision de la constitution ( constitution au sens formelle ou organique). voila pour la loi je ne sais pas désolé!!

Bonne année!!

Par **Againme**, le **02/01/2009** à **16:50**

merci beaucoup c'est gentil !

Eh ouii BONNE ANNEE !!

Par **pipou**, le **02/01/2009** à **17:29**

[quote:1kns0zzi]J'aurais voulu savoir qu'elle était la seule loi ayant été révisé et adopté apres accord du peuple par référendum ?? Est ce celle de l'an dernier ??[/quote:1kns0zzi]

Comment ça celle de l'année dernière ?

Il n'y a pas eu de référendum depuis le rejet du traité instituant une Constitution pour l'Europe en 2005 à ma connaissance ...

tiens, pour toi, c'est cadeau : [http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9f%C3%A9rendum\\_sur\\_la\\_Constitution\\_de\\_la\\_France](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9f%C3%A9rendum_sur_la_Constitution_de_la_France) ... en France

Par **Yn**, le **02/01/2009** à **18:26**

Dans la continuité du message de [i:17uaordi]pipou[/i:17uaordi] : le dernier référendum ne date pas de l'année dernière. De plus, rien ne s'oppose à ce qu'une loi adoptée par référendum soit modifiée ultérieurement.